

Croisière Déjeuner

Embarquez pour une croisière conviviale et dépayssante !



Entièrement vitrés, nos bateaux dévoilent pendant près de deux heures la majesté des monuments parisiens.

Une mise en scène artistique, orchestrée par un pianiste et un violoniste, agrémente votre croisière d'airs classiques du répertoire français, pour découvrir la capitale en musique.

Le Chef vous propose une carte inspirée de la cuisine traditionnelle française, préparée chaque jour à bord des cuisines de notre bateau.

NOS ATOUTS

Une vue imprenable et panoramique de la capitale grâce aux verrières du bateau

•

Le confort de nos bateaux , entièrement vitrés et à la pointe de la modernité

•

Une croisière tout « compris » , incluant l'apéritif, le déjeuner, les boissons (eau minérale, vins et café) et l'animation musicale

•

Un plan de croisière offert à chaque passager



Croisière Déjeuner

Embarquez pour une croisière conviviale et dépayssante !

Choisissez votre service

Service Étoile

53€ TTC par personne
Kir vin blanc
Vins : Muscadet*, Bordeaux*
Eau minérale et café

Service Sélect

63 € TTC par personne
Kir au Blanc de Blancs
Vins : Vin de Pays d'Oc Chardonnay*, Médoc*
Eau minérale et café
Emplacement en bordure de verrière.

Service Premier

73 € TTC par personne
Apéritif au choix**
Vins : Mâcon-Fuissé*, Fronsac*
Eau minérale et café
Emplacement privilégié à l'avant du bateau,
en table ronde.

Enfant (moins de 12 ans) : tarif unique 31 €

*Une bouteille pour 4

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération

**Au-delà de 15 personnes en Service Etoile et Select et de 20 personnes en Service Premier, un choix unique de menu et d'apéritif vous sera demandé.

Découvrez notre carte

Tous nos plats sont élaborés chaque jour à bord par notre chef.

Entrées

Royale au parfum de champignons des bois cuisinée à la cocotte
Gravlax de saumon, macédoine de légumes à la parisienne
et salade croquante
Bouillon crémé de potiron, châtaignes et pignons de pins torréfiés
Terrine de volaille pistachée, confiture d'oignons doux,
pain de campagne toasté

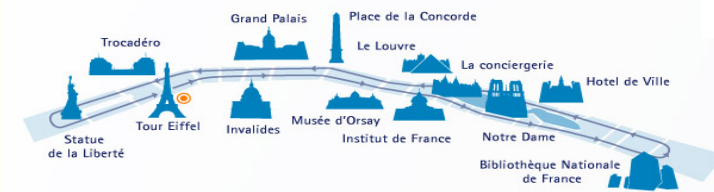
Plats

Filet de dorade snacké à la grenobloise, tian de légumes de saison
Fondant de veau comme une blanquette, garniture traditionnelle
Parmentier de cuisse de canard confite, chapelure de gratons
Paleron de bœuf braisé, carottes bourgeoises mijotées

Desserts

Assiette de fromages frais et affinés
Baba punché dans un sirop au rhum, crème Chantilly vanillée
Meringue glacée tout chocolat, sauce profiterole
Salade d'agrumes au miel d'acacia, gelée à la mandarine
Tarte fine aux pommes servie tiède, glace au mascarpone

Visualisez le parcours de la croisière



Paris, au fil de la Seine, c'est l'occasion de redécouvrir les plus beaux monuments de la capitale





Croisière Déjeuner

Embarquez pour une croisière conviviale et dépayssante !

Horaires

Enregistrement : jusqu'à 12h30

Départ en croisière : 12h45

Retour à quai : 14h30

Vestiaire gratuit - Tous nos bateaux sont non fumeurs



Bateaux Parisiens

Au pied de la Tour Eiffel - Port de la Bourdonnais - 75 007 Paris
Enregistrement ponton N°7

N° Indigo : 0 825 01 01 01 (0.15€ TTC / Min)

Depuis l'étranger : + 33 1 76 64 14 45

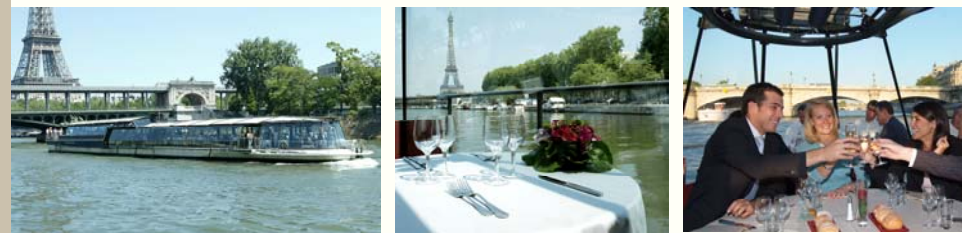
Fax : 01 40 62 75 13

reservation-internet@bateauxparisiens.com

Métro : Bir-Hakeim ou Trocadéro

RER C : Champs de Mars – Bus : 42-82

IDEES PLUS



Forfait anniversaire :

Une coupe de Champagne + un gâteau d'anniversaire
(remplace le dessert du menu) :
13 € par personne



Une coupe de Champagne :

11 € par personne



Un DVD sur les plus beaux monuments de Paris :

16 €

Avant ou après votre croisière, nous pouvons vous recommander une sélection d'adresses pour l'organisation de vos événements, professionnels ou privés

Pour réserver, télécharger nos photos ou notre plan d'accès :
www.bateauxparisiens.com

Bon de réservation Croisière Déjeuner

A faxer au 01 40 62 75 13 ou à adresser à : Bateaux Parisiens – Service Relations Clients – Port de la Bourdonnais – 75007 Paris

Nos tarifs :

Service Etoile

53 € TTC x adulte(s)=

31 € TTC x enfant(s)=

Service Select

63 € TTC xadulte(s)=

31 € TTC x enfant(s)=

Service Premier

73 € TTC xadulte(s)=

31 € TTC x enfant(s)=

Montant Total :€ TTC

Date de la croisière :...../...../.....

Nom et prénom : _____

Entreprise : _____

Service : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

Tél. : _____ Fax : _____

Email : _____

Pour réserver votre croisière, retournez ce bon de réservation accompagné du règlement total de votre prestation à :
Bateaux Parisiens – SRC – Port de la Bourdonnais – 75007 Paris

MODE DE REGLEMENT :

- par chèque (à l'ordre de SEINO VISION)
- par carte bancaire (Visa, Mastercard, American Express, Diners, JCB) en précisant ci-dessous le numéro et sa date d'expiration et le cryptogramme. J'autorise Bateaux Parisiens à prélever la carte ci-dessous pour le montant total de la prestation :

N° de carte bancaire : _____

Date d'expiration : Mois : _____ Année : _____

Cryptogramme (3 ou 4 derniers chiffres au dos de la carte) : _____

Date : _____

Signature :

Si vous êtes plus de 15 personnes (plus de 20 personnes en Service Premier), choix de votre menu, unique pour tous:

• Apéritif : _____

• Entrée : _____

• Plat : _____

• Dessert : _____





Conditions générales de vente Groupe Bateaux Parisiens (Seino Vision, Sevpte, Batobus : désignés ci-après "Bateaux Parisiens")

I Dispositions Générales

Le déroulement des croisières et des prestations éventuellement associées – notamment la restauration et les animations – est soumis aux dispositions des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes conditions générales d'achat, ses dernières n'étant pas opposables à "Bateaux Parisiens". Toute réservation ou achat d'une prestation emporte de plein droit adhésion aux présentes conditions générales de vente.

II. Conditions de Réservation et de Paiement

La réservation est obligatoire pour la croisière – restauration et peut être effectuée par courrier, e.mail, fax, téléphone ou sur place.

Le nombre exact de passagers doit être confirmé au plus tard 2 jours ouvrés francs avant la date de la croisière. Ce nombre servira de base de facturation. Pour un groupe de plus de 14 personnes le choix d'un menu unique dans la carte pour l'ensemble des passagers du groupe sera demandé au plus tard 12 jours avant la date de la croisière. A défaut le menu unique sera proposé par le chef.

• Pour les Croisières ouvertes au Public :

Sauf accord exprès les réservations ne deviennent définitives qu'après l'envoi d'une confirmation écrite et d'un prépaiement de 100% du montant de la prestation commandée. Les passagers supplémentaires seront admis en fonction des places disponibles. Les vouchers (ou bons d'échanges) ne seront acceptés que lorsqu'ils sont émis par un intermédiaire agréé par "Bateaux Parisiens".

• Pour les croisières privées :

Les réservations ne deviennent définitives qu'après réception par "Bateaux Parisiens" du devis signé accompagné du versement d'un premier acompte de 50% du montant TTC du devis. Un second versement de 40% du montant total du devis, devra intervenir 10 jours avant la date de la croisière, sans formalité de la part de "Bateaux Parisiens", le solde étant réglé au plus tard à l'embarquement. A défaut, la réservation sera de plein droit annulée et les dispositions de l'article III des présentes applicables.

Toute heure supplémentaire sera facturée dans sa globalité.

Annulation du fait du client : Annulation intervenue plus de 30 jours avant la date prévue : une indemnité correspondant aux frais engagés par "Bateaux Parisiens" sera versée par le client. Annulation intervenue moins de 30 jours avant la date prévue : une pénalité représentant 50% du prix TTC de la croisière est due. Annulation intervenue moins de 10 jours ouvrés francs avant la croisière ou non présentation du client au départ: une pénalité représentant 100% du prix TTC de la croisière est due.

"Bateaux Parisiens" se réserve néanmoins la faculté de commercialiser à nouveau les places inutilisées ou la croisière.

Les pénalités restent en tout état de cause acquises à la société.

III. Réglementation de la Croisière

1) "Bateaux Parisiens" fera tout ce qui est en son pouvoir pour assurer le bon déroulement de la croisière dans les conditions prévues à la réservation. En aucun cas, "Bateaux Parisiens" ne pourra être ni tenue pour responsable ni tenue d'une quelconque indemnité ou remboursement en cas de modification de l'itinéraire, des horaires, ou de la durée d'une croisière pour cas de force majeure ou d'instructions données pas les agents de la navigation.

2) Respect des Horaires :

Le passager, ou le groupe au complet, doit se présenter au lieu de stationnement des Bateaux au plus tard 15 minutes avant l'heure prévue pour le départ.

Si le passager arrive après le départ du bateau, il ne pourra prétendre à aucun remboursement Pour les croisières privées : "Bateaux Parisiens" se réserve le droit de réduire la croisière d'un temps équivalent au retard pris par le client à l'embarquement.

verront refuser l'accès à nos bateaux.

3) Obligation des passagers :

A compter du moment où il est invité à embarquer, chaque passager devra se conformer immédiatement et strictement aux instructions données par le personnel du bateau dans l'intérêt de la sécurité de la navigation et de l'ordre à bord.

Il ne sera admis sur le bateau aucun animal ni aucun matériel pouvant se révéler dangereux pour les passagers ou le personnel.

"Bateaux Parisiens" décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégâts causés aux vêtements, bagages à main ou matériel des clients.

"Bateaux Parisiens" se réserve le droit de facturer au client tout dégât de matériels causés à bord par lui-même ou un membre de son groupe.

Une tenue correcte sera exigée (pas de jeans ni de chaussures de sport) pour les croisières restauration. "Bateaux Parisiens" se réserve la faculté de refuser l'accès à bord.

Il est interdit à toute personne étrangère au service de s'introduire sans permission spéciale dans l'emplacement de l'appareil moteur, ainsi que dans le poste de pilotage et la cuisine.

Animation artistique extérieure : Les animations sont organisées par "Bateaux Parisiens". Par dérogation, si le client souhaite organiser lui-même cette partie de la prestation, il s'engage à fournir à la société les pièces suivantes : devis ou facture du prestataire ou déclaration préalable d'embauche des artistes, attestation d'assurance R.C en cours de validité (ou R.C du prestataire). A défaut de pouvoir produire ces documents au plus tard 2 jours ouvrés avant la prestation, le prestataire ou les artistes se verront refuser l'accès à nos bateaux.

V. Assurance-Responsabilité

Les croisières étant soumises aux règles de la navigation fluviale, "Bateaux Parisiens" se réserve le droit d'apprécier le caractère navigable ou non du fleuve. Les croisières pourront être annulées ou modifiées à tout moment à compter de la réservation y compris le jour prévu pour le départ en application des règles susvisées, ou en cas d'intempéries de nature à mettre en péril la sécurité des personnes transportées.

"Bateaux Parisiens" décline toute responsabilité sur les conséquences de l'inobservation par les passagers des présentes C.G.V. et des règlements de police générale et particulier, sans préjudice des dommages et intérêts qu'elle pourra demander en raison du préjudice qu'elle aura subi du fait de cette inobservation.

"Bateaux Parisiens" ne pourra être tenue responsable des dommages survenus aux passagers lors de la croisière lorsque ceux-ci auront été occasionnés par l'une des causes suivantes : crue subite, orage, collision avec un autre navire responsable, même partiellement, de l'accident et tout autre événement imprévisible.

V. Tarifs, Facturation & Règlement

Les conditions tarifaires applicables sont celles correspondant à la date effective de la croisière. Les tarifs des prestations sont révisés les 1er avril et 1er novembre de chaque année. La facturation en différé est soumise à un accord exprès préalable de "Bateaux Parisiens". Dans ce cas, chaque facture doit être réglée par chèque ou virement à réception ou au plus tard 15 jours ouvrés après la date de facturation. Tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans formalité, la facturation d'intérêts de retard calculée sur le montant HT du en principal, à un taux d'une fois et demi le taux d'intérêt légal selon les dispositions de la loi 92-1442. Ces intérêts de retard seront appliqués du lendemain de la date d'exigibilité du principal à celle du paiement effectif et total. Aucun escompte n'est accordé pour paiement comptant.

Loi Applicable : En cas de litige ou de contestation, les juridictions françaises seront seules compétentes et les lois françaises seules applicables ;

Les litiges nés avec nos clients inscrits au registre du commerce et des sociétés seront soumis au tribunal de commerce de Paris